



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quotidiens

Question écrite n° 5178

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la crise de la presse écrite nationale. La baisse du nombre de lecteurs, le recul des ventes et la chute des recettes publicitaires menacent l'équilibre économique de ce secteur en crise. Le lancement de quotidiens gratuits et le développement des quotidiens en ligne sur le net n'ont pas permis de compenser la perte de vitesse de la presse écrite traditionnelle. Certains journaux gratuits, après avoir connu des débuts prometteurs, sont aujourd'hui confrontés aux mêmes difficultés que les quotidiens payants. Or une société démocratique et pluraliste implique la présence d'une presse écrite forte et variée. Il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour soutenir la presse française dans la prochaine loi de finances.

Texte de la réponse

Le secteur de la distribution de la presse au numéro, dont le circuit est organisé selon trois niveaux, est soumis à des tensions économiques fortes. L'État ne peut cependant intervenir directement dans l'organisation d'un système de distribution au sein duquel la répartition des ressources relève prioritairement de la compétence des divers acteurs de l'édition et de la diffusion de la presse. Il veille avant tout au respect du cadre législatif existant, en l'occurrence la loi du 2 avril 1947 qui définit les grands principes de la distribution de la presse en France : liberté de distribution, impartialité dans la diffusion, égalité de traitement entre les éditeurs. Ceux-ci font l'objet d'une attention particulière et constante de la part des pouvoirs publics s'agissant de l'encadrement de la distribution de la presse. Le respect des règles de concurrence entre les principales messageries de presse fait également l'objet d'une vigilance particulière. De même, la préservation d'un réseau de dépositaires indépendants et l'amélioration de leur situation économique est un enjeu important du maillage du territoire permettant d'assurer une diffusion efficace de la presse dans chaque région. L'outil de la coopérative et la méthode de régulation professionnelle sont aujourd'hui des éléments essentiels de l'équilibre général du système. Pour autant, son fonctionnement actuel doit être amélioré, notamment afin de gagner en efficacité économique. À cet égard, si la définition des outils ou des méthodes à retenir pour la réforme appartient aux acteurs du marché, l'État doit veiller à la préservation du pluralisme de l'information politique et générale, en particulier s'agissant des quotidiens. Les réflexions actuellement menées par l'ensemble du système de distribution de la presse en France trouveront incontestablement un nouvel écho dans le cadre des prochains États généraux de la presse annoncés par le Président de la République et auxquels l'ensemble des acteurs du secteur de la presse (éditeurs, messageries de presse, dépositaires et diffuseurs) seront pleinement associés.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5178

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5740

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8175